



La naturalisation par mariage après une demande refusée par décret

Par **Ab59**, le **23/07/2014** à **02:29**

Bonjour,

j'ai une question à poser, je n'ai malheureusement pas trouvé de réponse ou témoignage. j'ai rendez vous pour un entretien de demande de naturalisation par décret, je suis aussi marié ma conjointe est française et j'aurai les 4 ans de mariage en 2015.

ce que j voudrais savoir c'est au cas où on me refuse ma demande par décret je pourrais quand même demander par mariage en 2015 avant la fin de la période d'ajournement?

j n'ai pas trouvé de réponse sur le nt.

je vous remercie.